



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué presse : 1 an après Xynthia

Le gouvernement adopte aujourd'hui un plan de prévention des risques de submersion. Le bilan des actions menées après Xynthia et l'annonce des mesures prévues, reprennent des suggestions émises par la FNEE-CGT (dossier de presse juillet 2010, site ...), et ressortant du rapport conjoint des inspections générales ou bien des deux rapports du Sénat ou de l'Assemblée Nationale remis à ce sujet. Mais les moyens humains et financiers de l'Etat font défaut pour garantir que la prévention sera appliquée dans tous les départements littoraux. Et ces manques concernent aussi les risques d'inondation.

Les services de contrôle des ouvrages hydrauliques sont « regroupés » dans la moitié des DREAL (sur 26) : 60 techniciens ou ingénieurs, seulement, doivent diagnostiquer digues à la mer, digues fluviales, barrages et tous ouvrages de protection des eaux, prescrire aux responsables les travaux nécessaires et contrôler leur exécution selon le décret de 2007. Pour passer en 2011 de 50 à 60 sans créer de postes, il faudrait « redéployer » 10 ETP au sein du programme risques. La CGT demande que ces effectifs soient triplés en deux ans : passer de 60 à 180, c'est indispensable pour faire enfin respecter les obligations d'entretien de tous ces ouvrages.

RGPP ou prévention des risques et application du Grenelle, il faut choisir ! Car garantir la sécurité des personnes, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la protection des dunes du littoral, sont des engagements du Grenelle qui demandent l'intervention cohérente des DREAL, DDT et DDTM.

L'annonce « d'un référent départemental » d'appui à la gestion de crise dans la DDT ou DDTM, sans aucune création de postes, cache mal la misère des services eau, risques naturels, droit des sols, ou littoral et affaires maritimes, des directions départementales de l'Etat. Le nombre de services de prévision des crues (22 SPC) ne doit pas être diminué en passant à 18, et le remplacement des départs en retraite doit être garanti. Le programme « Sécurité Affaires Maritimes » ne doit pas être amputé de 200 postes (sur 3000) d'ici fin 2011, malgré les engagements du Grenelle Mer.

L'adoption des PPRN « prioritaires » dans les 3 ans à venir va-t-elle retarder d'autant les non prioritaires ? Il s'agit aussi qu'un Etat républicain fasse respecter les dispositions des PPRN adoptés dans les communes, en s'opposant à la pression immobilière et touristique des promoteurs.

Enfin l'amélioration de la prévision des effets de submersion des tempêtes sur le littoral, doit s'accélérer par l'application de la cartographie 3D en augmentant les crédits de l'IGN en coopération avec le SHOM (service hydrographique et océanographique de la Marine) et Météo-France. Achever cette cartographie de tout le littoral en 2 ans et pas en 10, est une question de moyens. Investir dans la prévention c'est plus efficace, qu'indemniser après coup les propriétaires en zones non constructibles avec des centaines de millions d'euros.

Montreuil, le 17 février 2011